

Séance  
spéciale du  
8 mars  
2011

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU HUITIÈME (8<sup>ème</sup>)  
JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MIL ONZE (2011) À COMPTER DE  
20H30 A LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE A  
MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Gilles Lavoie, maire suppléant et conseiller du district 1,  
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2,  
Mme Kédina Fleury-Samson, conseillère du district 3,  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,  
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5,  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6.

Monsieur le Maire suppléant préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Un (1) contribuable assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel cadre de la Ville, soit messieurs Joël Harrisson, directeur général, directeur des travaux publics et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, Léo Caron, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, ainsi que Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier, y prennent part.

Sont également présents, messieurs Roger Boudreau, du Journal L'Avantage, de même que Daniel Ménard et Michel Arsenault, de la Télévision de La Mitis.

11.03.99

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE SUPPLÉANT  
ET CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE  
CONVOCATION**

*Note au procès-verbal : La séance ordinaire du conseil prévue pour le lundi 7 mars 2011 à 20h30 a dû être annulée en raison d'une importante tempête de neige. Ladite séance est reprise en ce mardi, 8 mars 2011 à 20h30 et se transforme en séance spéciale conformément aux dispositions des articles 325 et suivants de la Loi sur les cités et villes. Afin de permettre la tenue de la présente séance, les membres du conseil renoncent d'un commun accord à l'avis de convocation tel que le prévoit l'article 325 de la L.C.V.*

---

Monsieur Gilles Lavoie, maire suppléant et conseiller du district 1,

---

Monsieur Normand Gagnon, conseiller du district 2,

---

Madame Kédina Fleury-Samson, conseillère du district 3,

---

Monsieur Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,

---

Monsieur Marcel Dubé, conseiller du district 5,

---

Monsieur Denis Dubé, conseiller du district 6.

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Tous forment le quorum du conseil municipal malgré l'absence motivée de monsieur le maire, Jean Bélanger. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal.

#### **11.03.100 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

#### **MOMENT DE RÉFLEXION**

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire suppléant et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des séances des lundis 7 et 21 février 2011 à 20h30.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
  - ↳ Comptes réguliers : 304 392,97 \$
  - ↳ Comptes pré-autorisés : 337 676,71 \$

#### **ADMINISTRATION**

5. Adoption d'une politique concernant l'utilisation des véhicules appartenant à la Ville.

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

6. Ratification de signature dans le dossier de candidature de la Ville de Mont-Joli au programme «clé en main» du Fonds Écomunicipalité IGA.
7. Demande d'intégration des terrains du parc industriel Pierre-DeBané à la planification de Transport Canada en matière de décontamination.

#### **FINANCES**

8. Modification de la résolution 10.06.393 concernant la servitude accordée par 9132-8369 Québec inc.
9. Avis de motion d'un règlement d'emprunt relatif à l'achat d'un camion échelle pour le service de sécurité incendie.

10. Autorisation de versement de dons par la Ville de Mont-Joli.

#### **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

11. Adjudication d'un poste de journalier au service des travaux publics.

12. Autorisation d'embauche au poste de trésorière-adjointe.

13. Ratification d'autorisation de participation à une formation de la COMAQ.

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

14. Autorisation de renouvellement d'adhésion à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec.

15. Autorisation de versement de l'aide financière pour le service de brigadiers scolaires.

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

16. Ratification d'adjudication d'un contrat de déneigement pour les accès publics appartenant à la Ville à l'est et à l'ouest de la station-service Ultramar au site d'arrivée de l'Autoroute 20.

17. Clôture et levée de l'assemblée.

11.03.101

#### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES LUNDIS 7 ET 21 FÉVRIER 2011 À 20H30**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances du 7 et 21 février 2011;

**CONSIDÉRANT** que de ce fait, le greffier est dispensé d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 7 février 2011 en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance spéciale du lundi 21 février 2011 à 20h30 en sa forme et teneur.

11.03.102

#### **ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité :

↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 304 392,97 \$;

↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes pré autorisés au montant de 337 676,71 \$.

## **ADMINISTRATION**

### **11.03.103 ADOPTION D'UNE POLITIQUE CONCERNANT L'UTILISATION DES VÉHICULES APPARTENANT À LA VILLE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli désire revoir l'encadrement de l'utilisation des véhicules lui appartenant;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour ce faire, il y a lieu d'adopter une nouvelle politique à l'intention des employés syndiqués et non-syndiqués de même que les cadres;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter la politique P-009 concernant l'utilisation des véhicules appartenant à la Ville de Mont-Joli.

## **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

### **11.03.104 RATIFICATION DE SIGNATURE DANS LE DOSSIER DE CANDIDATURE DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU PROGRAMME «CLÉ EN MAIN» DU FONDS ÉCOMUNICIPALITÉ IGA**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli entend offrir à ses résidents des barils de récupération d'eau de pluie;

**CONSIDÉRANT QUE** cette décision vise à mettre fin à la pratique voulant que les gouttières de toit soient connectées aux drains de fondation ce qui provoque un engorgement du réseau;

**CONSIDÉRANT QUE** la candidature de la Ville a été retenue par le Fonds Écomunicipalité IGA qui fournira 100 barils;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de ratifier l'autorisation de signature par monsieur Léo Caron, directeur du développement économique, des documents relatifs au programme du Fonds Écomunicipalité IGA.

### **11.03.105 DEMANDE D'INTÉGRATION DES TERRAINS DU PARC INDUSTRIEL PIERRE-DEBANÉ À LA PLANIFICATION DE TRANSPORT CANADA EN MATIÈRE DE DÉCONTAMINATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli s'est portée acquéreur de 13,6 millions de pieds carrés de terrains excédentaires de la Régie intermunicipale de l'aéroport régional en juillet 2008 afin de créer un second parc industriel sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** quelques parcelles desdits terrains doivent faire l'objet d'un processus de décontamination;

**CONSIDÉRANT QUE** Transport Canada, tout au long des discussions qui ont mené à la transaction, s'est toujours comporté comme un citoyen corporatif exemplaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction de Transport Canada s'est engagée à inclure dans sa planification en matière de décontamination les parcelles identifiées parmi les terrains acquis par la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** la situation actuelle, où la Ville est dans l'incapacité de vendre lesdites parcelles, ne peut perdurer sans entraîner d'inconvénients majeurs tant pour la Ville que pour les promoteurs ayant signifié leur désir de s'implanter à Mont-Joli et de participer activement au développement économique du territoire;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil presse la direction de Transport Canada d'accélérer le processus visant la décontamination de parcelles de terrains faisant partie des 13,6 millions de pieds carrés formant le parc industriel aéroportuaire Pierre-DeBané. Le conseil réitère donc sa demande afin que soient réalisés dans les plus brefs délais – soit au cours de l'année 2011 – les travaux qui lui permettront enfin de vendre ces terrains et, ainsi, d'amorcer le développement de ce site au potentiel prometteur avec les retombées économiques en découlant au bénéfice de l'ensemble de la population locale et régionale.

#### **FINANCES**

##### **11.03.106 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 10.06.393 CONCERNANT LA SERVITUDE ACCORDÉE PAR 9132-8369 QUÉBEC INC.**

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de modifier la résolution 10.06.393 adoptée à la séance du 7 juin 2010 établissant les conditions à l'octroi par 9132-8369 Québec inc. d'une servitude en faveur de la Ville de Mont-Joli. Le conseil accepte de verser une compensation financière de 2 000 \$ à ladite compagnie.

##### **11.03.107 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT RELATIF À L'ACHAT D'UN CAMION ÉCHELLE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Le conseiller Denis Dubé donne avis de motion avec dispense de lecture que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil un règlement d'emprunt en vue de l'acquisition d'un camion échelle pour le service de sécurité incendie.

##### **11.03.108 AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS PAR LA VILLE DE MONT-JOLI**

**CONSIDÉRANT QUE** des demandes d'appui financier ont été soumises à la Ville;

**CONSIDÉRANT** l'analyse desdites demandes et la recommandation qui en a découlé;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le versement des sommes suivantes :

<b>Organisme</b>	<b>Objet</b>	<b>Dons</b>
SADC 23 mars 2011	Souper échange cartes d'affaires	__ billets à 40 \$
Quilles-Mitis/Mutuellistes Le samedi 5 mars 2011	Tournoi Invitation aux entreprises	Commandite : 110 \$
Club Lions Mont-Joli Le samedi 30 avril 2011	Souper de crabe	6 billets à 35 \$= 210 \$

## **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

### **11.03.109 ADJUDICATION D'UN POSTE DE JOURNALIER AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'accorder un poste de journalier au service des travaux publics à monsieur Stéphane Boucher. Conformément à l'article 21.03 de la convention collective en vigueur, monsieur Boucher aura droit à une période de formation et d'essai de 30 jours.

### **11.03.110 AUTORISATION D'EMBAUCHE AU POSTE DE TRÉSORIÈRE-ADJOINTE**

**CONSIDÉRANT QUE** la titulaire du poste de trésorière-adjointe, madame Isabelle Aspirot, doit quitter pour un congé de maternité;

**CONSIDÉRANT QU'**un processus de sélection visant à combler l'absence de madame Aspirot a été mené;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de madame Brigitte Roy au poste de trésorière-adjointe pour la période du congé de maternité de madame Isabelle Aspirot.

### **11.03.111 RATIFICATION D'AUTORISATION DE PARTICIPATION À UNE FORMATION DE LA COMAQ**

**CONSIDÉRANT** les nouvelles dispositions encadrant l'attribution des contrats municipaux;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de recourir au site web SEAO-Constructo, un système électronique d'appels d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** la COMAQ a offert le jeudi 3 mars 2011 une formation en ligne favorisant la maîtrise de ce système en conformité avec les mesures contenues dans les projets de loi n° 76 et 102;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de ratifier l'autorisation de participation du greffier, monsieur Yves Sénéchal, à la formation en ligne offerte le 3 mars 2011 par la COMAQ, et ce, au coût de 125 \$.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **11.03.112 AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de monsieur Michel Desgagnés à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec pour 2011 au montant de 195 \$ plus les taxes.

**11.03.113      AUTORISATION DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE BRIGADIERS SCOLAIRES**

**CONSIDÉRANT** la volonté du conseil de soutenir le service de brigadiers scolaires dans le but d'assurer une meilleure sécurité pour les enfants qui fréquentent les écoles primaires Norjoli et des Alizés;

**POUR CE MOTIF**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité de verser la somme de 6 200 \$ à La Maison des Familles de La Mitis à titre de contribution de la Ville de Mont-Joli au fonctionnement du service de brigadiers scolaires. Rappelons que La Maison des Familles de La Mitis agit à titre de gestionnaire de ce service.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**11.03.114      RATIFICATION D'ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE DÉNEIGEMENT POUR LES ACCÈS PUBLICS APPARTENANT À LA VILLE À L'EST ET À L'OUEST DE LA STATION-SERVICE ULTRAMAR AU SITE D'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20**

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de ratifier l'adjudication d'un contrat de déneigement à la firme RPRF inc. pour les accès publics appartenant à la Ville à l'est et à l'ouest de la station Ultramar au site d'arrivée de l'autoroute 20, et ce, au montant de 2 800 \$ plus les taxes.

**11.03.115      PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Monsieur Roger Boudreau** demande si Transport Canada savait, au moment de la vente des terrains à la Régie intermunicipale de l'aéroport puis à la Ville, que des parcelles étaient contaminées et il s'interroge sur la dimension desdites parcelles.

**Monsieur Joël Harrisson**, directeur général, indique que les secteurs touchés sont celui des hangars, celui où étaient entreposées des matières sèches et celui où l'on plaçait le charbon. Monsieur Harrisson ne peut cependant en préciser les dimensions exactes.

**Monsieur Boudreau** demande si Transport Canada a identifié ces zones lors de la transaction avec la Régie puis à la Ville.

**Monsieur Harrisson** confirme que oui et que, de surcroît, une clause du contrat d'acquisition de la Ville stipule qu'elle en devient propriétaire une fois la contamination complétée.

**Monsieur Boudreau** insiste : « Transport Canada est au courant de son obligation de décontaminer? »

**Monsieur Harrisson** confirme : « Ils le savent et s'y sont engagés depuis quatre (4) ans. »

**11.03.116      CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20h46, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Gilles Lavoie  
Maire suppléant

Yves Sénéchal  
Greffier

